

GARANTIE LIMITÉE DU CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR INFINITI®

QUE COUVRE CETTE GARANTIE LIMITÉE?

La présente garantie limitée couvre à la fois l'échangeur de chaleur et ses composants contre les fuites ou tout autre dysfonctionnement résultant de défauts de matériaux et/ou de fabrication. Elle s'applique à l'acheteur initial et à tout propriétaire ultérieur, à condition que le chauffe-eau reste installé à son emplacement d'origine.

QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS?*

1. Cette garantie limitée ne couvre pas les fuites ou autres dysfonctionnements causés par :
 - a) Une installation défectueuse, en particulier toute installation réalisée :
 - i) en violation des codes de plomberie, d'habitation ou de construction applicables au niveau de l'État ou au niveau local, ou
 - ii) sans soupape de sûreté certifiée par l'American Gas Association, l'ASME ou un organisme équivalent, ou
 - iii) contrairement aux instructions écrites fournies avec l'unité.
 - b) Des conditions locales défavorables, notamment des sédiments ou des précipités de calcaire dans l'échangeur de chaleur; des éléments corrosifs dans l'atmosphère; ou une qualité de l'eau non conforme aux exigences écrites fournies avec l'appareil.
 - c) Une mauvaise utilisation, notamment une utilisation et/ou un entretien contraires aux instructions écrites fournies avec l'appareil, le retrait de l'anode (si fournie), la déconnexion, la modification ou l'ajout de composants ou d'appareils non approuvés, une exploitation à des réglages autres que ceux indiqués sur la plaque signalétique, ou des dommages accidentels ou autres dommages extérieurs.
2. Cette garantie ne couvre pas non plus :
 - a) Présence de bruit, de goût, d'odeurs, de décoloration ou d'eau rouillée.
 - b) Dommages matériels accessoires, perte d'usage, désagréments ou autres coûts accessoires ou consécutifs.
 - c) Les coûts liés au remplacement et/ou à la réparation de l'unité, y compris :
 - i) les frais de transport, d'expédition ou de livraison
 - ii) les frais de démontage, d'installation ou de réinstallation
 - iii) les matériels et/ou permis requis pour l'installation, la réinstallation ou la réparation
 - iv) les frais de retour du chauffe-eau défectueux et/ou de la pièce défectueuse au fabricant.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA COUVERTURE?

Cette garantie limitée prend effet à compter de la date d'installation (ou, en l'absence de preuve d'installation, trois (3) mois après la date de fabrication) pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous.

GARANTIE LIMITÉE DE QUINZE ANS SUR L'ÉCHANGEUR DE CHALEUR*

Un remplacement gratuit* sera effectué en cas de défaillance couverte de l'échangeur de chaleur.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS SUR LES PIÈCES*

Toutes les autres pièces non mentionnées ci-dessus sont couvertes pendant cinq ans à compter de la date d'installation initiale.

*Remarque : La garantie limitée sur l'échangeur de chaleur est de quinze (15) ans ou 8 000 heures de fonctionnement, la durée la plus courte étant retenue. La garantie limitée sur les pièces est de cinq (5) ans ou 8 000 heures de fonctionnement, la durée la plus courte étant retenue. Un produit ou une pièce sous garantie est fourni hors main-d'œuvre, frais de transport et/ou frais d'installation. Tout produit utilisé dans une application autre qu'une habitation unifamiliale ne sera garanti que huit (8) ans pour l'échangeur de chaleur et cinq (5) ans pour les pièces, quelle que soit toute autre période de garantie spécifiée. Tous les chauffe-eau et pièces de rechange bénéficient du solde de la garantie d'origine; par exemple, si un chauffe-eau garanti à l'origine pour quinze (15) ans présente une fuite due à un défaut de matériaux ou de fabrication après seulement huit (8) ans et 5 000 heures de fonctionnement, l'unité de remplacement est garantie pour sept (7) ans et 3 000 heures de fonctionnement dans cet exemple.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE?

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE IMPOSÉE À LA VENTE DU CHAUFFE-EAU EN VERTU DES LOIS DE L'ÉTAT DE VENTE, SONT LIMITÉES À UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION INITIALE.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA GARANTIE ET LES LOIS DE L'ÉTAT?

Certains États NE PERMETTENT PAS :

1. Les limitations quant à la durée d'une garantie implicite.
2. Les limitations des dommages accessoires ou indirects.

Par conséquent, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

**Les restrictions ne s'appliquent pas aux garanties implicites en Californie. Voir les « Dispositions spéciales selon l'État » au verso.

GARANTIE LIMITÉE DU CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR (SUITE)

QUE FERONS-NOUS POUR CORRIGER LES PROBLÈMES?

1. Si un défaut survient pendant la période de garantie de l'échangeur de chaleur, nous nous engageons à : Fournir un échangeur de chaleur de remplacement de notre fabrication (ou, à notre discrétion) réparer tout appareil présentant une fuite au niveau de l'échangeur de chaleur pendant la période de garantie. Pour obtenir un remplacement, vous devez nous faire parvenir à la fois la plaque signalétique de l'appareil défectueux et une copie du reçu d'achat original. Si la réglementation gouvernementale exige que l'échangeur de chaleur de remplacement présente des caractéristiques qui ne se trouvent pas dans l'échangeur de chaleur défectueux, vous devrez payer la différence de prix correspondant à ces caractéristiques exigées par le gouvernement.
2. Si un défaut survient pendant la période de garantie des pièces, nous nous engageons à : Fournir une pièce de rechange (ou, à notre discrétion, réparer) toute pièce qui ne fonctionne pas pendant la période de garantie des pièces. Pour obtenir un remplacement, vous devez nous envoyer la pièce défectueuse. Si la réglementation gouvernementale exige que la pièce de rechange présente des caractéristiques qui ne sont pas présentes dans la pièce défectueuse, vous devrez payer la différence de prix représentée par ces caractéristiques exigées par le gouvernement.

Nous nous réservons le droit de vérifier toute réclamation de défaut par inspection.

QUE NE FERONS-NOUS PAS?

Nous ne devons pas :

1. Réparer ou remplacer tout appareil de chauffage ou toute pièce soumis aux conditions décrites dans la section « Qu'est-ce que cette garantie limitée ne couvre pas? »
2. Rembourser tous les frais liés à la réparation et/ou au remplacement.
3. Remplacer et/ou réparer tout appareil de chauffage dont le numéro de modèle/série est incomplet.
4. Remplacer tout appareil de chauffage sans avoir reçu au préalable la plaque signalétique de l'appareil et une copie du ticket de caisse original.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE AU TITRE DE LA GARANTIE?

Dès la découverte d'un défaut ou d'un problème, vous devez :

1. Contactez l'installateur ou le revendeur, ou
2. Contactez-nous--

BRADFORD WHITE CORPORATION
WARRANTY SUPPORT GROUP
200 LAFAYETTE ST.
MIDDLEVILLE, MI 49333
1 800 531-2111
warranty@bradfordwhite.com

Veuillez avoir à portée de main le numéro de modèle et le numéro de série.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR QUE LA GARANTIE RESTE EN VIGUEUR?

Pour faciliter l'assistance au titre de la garantie, vous devez :

1. Suivez toutes les instructions jointes au produit.
2. Conserver toutes les factures ou tous les reçus servant de preuve d'installation, etc.
3. Contacter votre installateur, revendeur ou notre service de garantie dès qu'un problème ou un défaut est constaté.
4. Si nécessaire, autorisez-nous, ou notre représentant désigné, à inspecter l'appareil.
5. À titre de référence, veuillez indiquer le modèle et le numéro de série figurant sur la plaque signalétique de l'appareil :

Numéro de modèle

Numéro de série

Date d'installation

Nom de l'installateur

DISPOSITIONS SPÉCIALES SELON L'ÉTAT

Pour les appareils de chauffage installés en Californie ou en Oregon, les paragraphes 2(c) (i) (iv) de la section

« QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS? » ne s'appliquent pas PAS.

Toutes les autres modalités et conditions de cette garantie s'appliquent telles que stipulées.

VEUILLEZ CONSERVER CETTE GARANTIE DANS UN ENDROIT SÛR POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIEURE
